

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Marc DUFLOS, Maire.

Présents : Marc DUFLOS - Messaline LEGAY - Pierre LAURENT - Anne-Sophie ROULAND - Richard PINABEL - Sylvie LEBER - Anthony MARTINO - Marie-Ange MASSARD - François OLIVIERI - Hélène FIORINI - Marc CASTEL - Marie TERNISIEN - Laurent TERNOIS - Carole BOLBACH - Marc SIMION

Absents Excusés : Pierre LAURENT (pouvoir à Richard PINABEL), Sylvie LEBER (pouvoir à Marie TERNISIEN), Hélène FIORINI (Pouvoir à François OLIVIERI)

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 20 mars 2026 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce aux membres de l'assemblée le décès de Pascal Topart, notre agent technique polyvalent, et propose d'observer une minute de silence en hommage à sa mémoire.

2026-23 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Le Conseil Municipal constate que le compte de FINANCIER UNIQUE présente les résultats suivants :

Section	Résultat 2024	Part affectée à la section Inv 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
INVEST.	-248 816.98		192 754.03	-56 062.95
FONCT.	650 462.46	100 305.35	137 973.97	688 131.08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte FINANCIER UNIQUE arrêté pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par le receveur sans observation, ni réserve.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit, après la prise en compte des restes à réaliser :

Section	Résultat de clôture 2025	Reste à réaliser 2025	Solde	Excédent ou besoin de financement
INVEST.	-56 062.95	-44 242.40	-100 305.35	100 305.35
FONCT.	788 436.43			788 436.43

Recette de fonctionnement à reporter compte R002	688 131.08 €
Soit 788 436.43 € - 100 305.35 €	
Total affecté au c/1068	100 305.35 €

2026-24 – BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le budget primitif 2026, établi avec la collaboration de la commission du Budget.

Chaque chapitre est repris en détail et des précisions sont apportées concernant les dépenses et les recettes.

Conformément à l'article L.5217-10.06 du CGCT, le conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement	: 1 774 110.97 €
- Dépenses d'investissement	: 582 843.32 €
Total	: 2 356 954.29 €
- Recettes de fonctionnement	: 1 774 110.97 €
- Recettes d'investissement	: 1 112 406.67 €
Total	: 2 886 517.64 €

2026-25 -TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026.

Les taux sont donc reconduits comme suit :

- Foncier bâti : 50.86%
- Foncier non bâti : 42.84%
- Taxe d'habitation : 11.59%
-

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'application de ces taux par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE. **Détail du vote : Pour** : Bolbach, Duflos, Legay, Ternois, Massard, Martino, Olivieri, pouvoir Fiorini, Pinabel, pouvoir Laurent, Rouland, Simion, Ternisien, pouvoir Leber

Contre : Castel

Par ailleurs, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer la taxe d'habitation aux logements vacants.

De plus, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, que la taxe d'habitation soit appliquée sur les logements vacants.

2026-26 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute association doit souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elle sollicite une subvention publique.














Le Conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le montant de la participation communale servant au calcul des subventions attribuées aux associations, comme suit :

- 20 € par adhérent Authipontain, en remplacement de 18 €.

Les autres modalités demeurent inchangées :

- 15 € par adhérent Authipontain lorsque l'activité est assurée chaque semaine par un intervenant rémunéré ;
- Un complément de 15 € pour les adhérents Authipontains de moins de 18 ans (âge apprécié au 30 septembre) ;
- Le remboursement d'une cotisation par famille pour les nouveaux habitants, dans la limite de 80 €.

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

 Association sportive des Authieux	: 1015 €
 CAUE	: 145 €
 Comité des Fêtes	: 3 400 €
 AACCA (Noël)	: 1 500 €
 Coopérative scolaire maternelle	: 510 €
 Coopérative scolaire primaire	: 702 €
 EIE	: 655 €
 COMITE DE LIAISON DES ELUS	: 82 €
 FNACA	: 80 €
 Judo	: 2 650 €
 Prévention routière	: 80 €
 Chemins et Sentiers	: 660 €
 TCA	: 1 120 €
 A.A.C.C.A	: 6 400 €
 Temps libre	: 1 800 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les montants proposés à l'exception de Monsieur PINABEL, Président du Comité des Fêtes, Monsieur OLIVIERI, Président de l'AACCA qui n'émettent pas d'avis concernant leur association respective.

Ces subventions sont inscrites au budget primitif 2026, compte 65748 et seront versées après signature du contrat d'engagement républicain.

2026-27 - PARTICIPATIONS 2026 AU SYNDICAT RECREA 4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la participation intercommunale 2026 pour la crèche RECREA4 s'élève à 27 802 € répartie de la façon suivante :

- Fonctionnement : 7 323.16 € et Investissement : 20 478.84 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fiscaliser la totalité soit 27 802.00 € et de rien inscrire au budget 2026.

2026-28 – COMMISSIONS COMMUNALES

AIDES SOCIALES : Président : DUFLOS

- Membres du Conseil : MASSARD / LEBER/ TERNISIEN/ LEGAY
- Membres extérieurs : Danièle PINABEL / Estelle MOREAU/ Juliette DELANNEY / Claire LECOURT

APPEL D'OFFRE : DUFLOS

- 3 membres titulaires : LAURENT / TERNOIS / CASTEL
- 3 membres suppléants : MARTINO / OLIVIERI / LEBER

FINANCES : DUFLOS

- Budget de fonctionnement : LAURENT / PINABEL / SIMION / LEBER / BOLBACH / CASTEL / MARTINO / LEGAY
- Budget d'investissement : l'ensemble du Conseil

SCOLAIRE / PERISCOLAIRE-EXTRASCOLAIRE : LEGAY

- Ecole maternelle : MASSARD / TERNOIS
- Ecole élémentaire : MASSARD / ROULAND
- Périscolaire - extrascolaire : MASSARD / ROULAND

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, URBANISME : DUFLOS

PINABEL / LAURENT / MARTINO / TERNOIS / OLIVIERI / CASTEL / LEBER / TERNISIEN / BOLBACH / SIMION

DEVELOPPEMENT DURABLE : DUFLOS

PINABEL / LAURENT / FIORINI / TERNOIS / OLIVIERI / CASTEL / LEGAY / BOLBACH

LISTE ELECTORALE : LAURENT / LEGAY / MARTINO / TERNOIS / LEBER / TERNISIEN

CULTURE / FETES / CEREMONIES / ANIMATIONS : PINABEL

- Bibliothèque : BOLBACH / CASTEL / FIORINI
- Culture/Animation : MASSARD / LEGAY / BOLBACH / FIORINI

COMMUNICATIONS : LEGAY

- ECHO / INTERNET : FIORINI / OLIVIERI / ROULAND / SIMION
- Relations extérieures : LEGAY

ASSOCIATIONS COMMUNALES : PINABEL

- Comité des fêtes : PINABEL
- AACCA : ROULAND
- MAPSO : LEBER
- TCA : PINABEL
- ASDA (association sportive): TERNOIS
- Randonnée Pédestre : TERNISIEN
- Temps libre : LEBER
- Judo : MARTINO

PERSONNEL : DUFLOS

LEGAY / PINABEL / LAURENT

JEUNES : DUFLOS
ROULAND / LEGAY

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES :
E.I.E : DUFLOS
CAUE : LAURENT/TERNOIS /OLIVIEIRI

DELEGATIONS « METROPOLE »
- Conseils métropolitains : DUFLOS / LEGAY
- Conférence métropolitaine des maires : DUFLOS

CRECHE - RECREA 4 : MASSARD / DUFLOS

REFERENT FORÊT-BOIS : FIORINI / SIMION

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Liste de présentation des candidats	
Pierre LAURENT	Isabelle FERRE
Laurent TERNOIS	Juliette DELANNEY
Anthony MARTINO	Jean BAUCHET
Messaline LEGAY	Carole BOLBACH
Marie TERNISIEN	Marc CASTEL
Marc SIMION	Guillaume MASSARD

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de proposer les membres suivants à la commission communale des impôts directs :

Président : DUFLOS

La direction des Impôts statuera sur cette proposition et pourra désigner d'autres commissaires.

2026-29 CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TCCFE A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une nouvelle convention avec la Métropole Rouen Normandie pour le reversement de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

Cette nouvelle convention a pour but de redéfinir les modalités administratives et financières de reversement de la TCCFE ou toute recette de taxe qui s'y substituerait, perçue par la Métropole sur le territoire de la Commune.

La Métropole reversera une fraction égale à 98% de la TCCFE. Les 2% conservés par la Métropole le sont au titre des frais engagés pour la perception, le contrôle et la gestion de ladite taxe.

Ces versements seront effectués en mars, juin, septembre et décembre de chaque année

La durée de la convention est de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

2026-30 CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC ADIC INFORMATIQUE (DELARCHIVES)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat de maintenance du logiciel « DELARCHIVES », destiné à l'archivage dématérialisé des actes administratifs. Ce renouvellement est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er avril 2026.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à 60 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec la société A.D.I.C Informatique pour une durée de trois ans.

Prochain Conseil Municipal : **jeudi 4 juin 2026 à 20h00**

La séance est close à 23h10.

Le Maire,
Marc DUFLOS